



PRÉFET DU
LOIRET

Retrouvez ces
informations
sur le site de
la préfecture
de votre
département.

Pour en savoir
plus sur les
niveaux de
pollution :



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE

Lig'Air

Surveillance de la qualité de l'air
en région Centre-Val de Loire



POLLUTION DE L'AIR

COMMUNIQUÉ INFORMATION & RECOMMANDATIONS



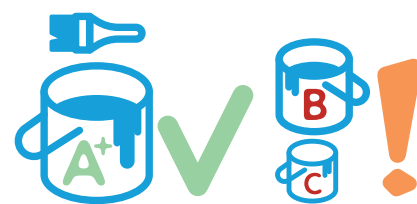
PARTICULIERS

PROFESSIONNELS

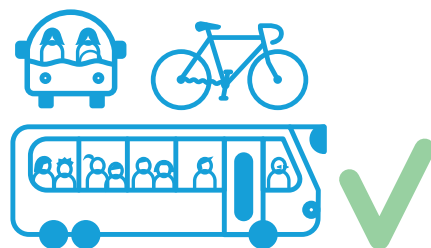
COLLECTIVITÉS



Reportez tous les travaux
d'entretien ou de nettoyage
effectués avec des produits
à base de solvants organiques.



Les peintures et matériaux de
construction portent une étiquette
qui vous permet de choisir
des produits qui émettent moins
de solvants. Privilégiez-les.



Évitez l'utilisation de la voiture
en solo en recourant aux transports en commun,
au covoiturage et aux modes doux.

PARTICULIERS

PROFESSIONNELS



Le brûlage à l'air libre de déchets
est interdit toute l'année.
Cette pratique est sanctionnée.

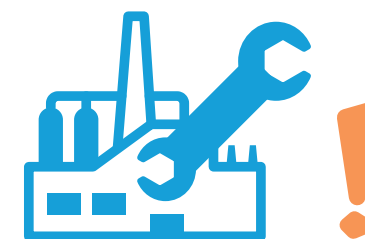


Réduisez l'activité sur les chantiers
générateurs de poussières et recourez
à des mesures compensatoires.

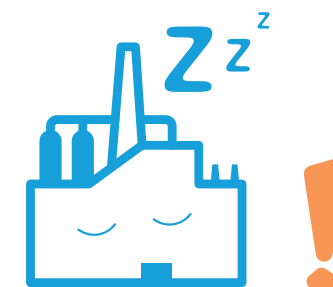
INDUSTRIE



Reportez certaines opérations
émettrices de COV.



Pour les activités de production,
soyez vigilant sur l'état de vos
installations de combustion
et sur le bon fonctionnement des
dispositifs anti-pollution.



Réduisez les rejets
atmosphériques,
y compris par la baisse
d'activité.



Les installations classées pour la protection de
l'Environnement (ICPE) anticipent la mise en
œuvre des dispositions prévues dans leur arrêté
d'autorisation d'exploiter.



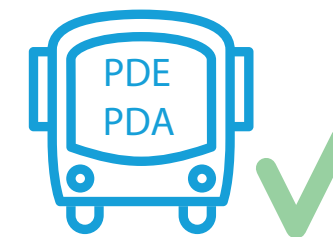
Utilisez les systèmes
de dépollution renforcés.

PROFESSIONNELS

COLLECTIVITÉS



Adaptez les horaires de travail.
Recourez au télétravail.



Les entreprises et administrations
ayant mis en place un PDE/PDA
appliquent les mesures prévues.

X Interdit ou report

! Vigilance

✓ Bonne pratique

COV Composés Organiques Volatils

PDE PDA Plan de Déplacements
Entreprise /Administration

Ozone Polluant secondaire issu
de la transformation
photo-chimique de polluants
primaires (dioxyde d'azote
NO₂, composés organiques
volatils - COV,...) sous l'effet
du rayonnement solaire.

Crédit pictogrammes : Atmo France

PRÉFECTURE DU LOIRET



/PrefCentre



/Prefet45_Centre



loiret.gouv.fr